

Type de procédure, catégorie de critères et leur pondération en fonction des degrés d'importance et de complexité de chaque type de marché

Marchés de services = **G1** Marchés de fournitures = **G2** Marchés de construction = **G3**

Degré de complexité

- 1)** Marché de base, peu complexe, qui ne nécessite pas de compétence particulière à part celle nécessaire en terme d'aptitude de base. Par exemple :
 - Prestations d'ingénieurs en génie civil « tâches simples »
(*n = 0,8 selon la norme SIA 103*)
 - Prestations d'architectes pour des catégories d'ouvrage 1 à 2
(*n = 0,7 à 0,8 selon la norme SIA 102*)
 - Prestations d'ingénieurs spécialisés, très faciles à faciles
(*n = 0,6 à 0,9 selon la norme SIA 108*)
 - Ouvrages de génie civil classe 1 selon les directives de l'Office fédéral des routes (OFROU)
 - Fournitures de base, standardisées, courantes et largement diffusées
 - Prestations de conseils et/ou de maintenance informatiques de niveau super-user pour logiciels courants

- 2)** Marché moyennement complexe et difficile, qui nécessite certaines compétences et aptitudes particulières. Par exemple :
 - Prestations d'ingénieurs en génie civil « tâches exigeantes »
(*n = 1,0 selon la norme SIA 103*)
 - Prestations d'architectes pour des catégories d'ouvrage 3 à 5
(*n = 0,9 à 1,1 selon la norme SIA 102*)
 - Prestations d'ingénieurs spécialisés, moyennement difficiles à difficiles
(*n = 1,0 à 1,3 selon SIA 108*)
 - Ouvrages de génie civil classe 2 selon les directives de l'Office fédéral des routes (OFROU)
 - Fournitures peu courantes ou de base qui nécessitent quelques adaptations
 - Prestations de conseils et/ou de maintenance informatiques de niveau master-user ou administrateur de système

- 3)** Marché très complexe et très difficile, qui nécessite des aptitudes très particulières et/ou des grandes compétences. Par exemple :
 - Prestations d'ingénieurs en génie civil « tâches complexes et très exigeantes »
(*n = 1,2 selon SIA 103*)
 - Prestations d'architecte pour des catégories d'ouvrage 6 à 7
(*n = 1,2 à 1,3 selon la norme SIA 102*)
 - Prestations d'ingénieurs spécialisés, très à exceptionnellement difficiles
(*n = 1,4 à 1,6 selon SIA 108*)
 - Ouvrages de génie civil classe 3 selon les directives de l'Office fédéral des routes (OFROU)
 - Fournitures spécialisées, sur pièce, qui ne se trouvent pas dans les commerces traditionnels
 - Prestations de conseils et/ou de conception informatiques (création de logiciels ou de banques de données)

Degré d'importance (selon les valeurs-seuils en francs suisses hors TVA)

A) Services < 150'000.—

- Exceptions :*
- Canton du Valais : < 50'000.— pour les services concernant le secteur de la construction pour autant que le marché intègre des prestations de conception, < 25'000.— pour les autres services
 - Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : < 230'000.—

Construction < 150'000.— second-œuvre ou < 300'000.— gros-œuvre (CFC 17, 20, 21 et 41)

- Exceptions :*
- Canton de Fribourg : < 100'000.— pour le second-œuvre et < 150'000.— pour le gros-œuvre
 - Canton du Valais : < 25'000.— pour le second-œuvre et < 50'000.— pour le gros-œuvre
 - Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : < 150'000.—

Fournitures < 100'000.—

- Exceptions :*
- Canton du Valais : < 25'000.—
 - Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : < 230'000.—

B) Services > A, mais < 250'000.—

- Exceptions :*
- Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : < 350'000.—

Construction > A, mais < 250'000.— second-œuvre ou < 500'000.— gros-œuvre (CFC 17, 20, 21 et 41)

- Exceptions :*
- Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : < 2 millions

Fournitures > A, mais < 250'000.—

- Exceptions :*
- Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : < 350'000.—

C) Services > 250'000.—

- Exceptions :*
- Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : > 350'000.—

Construction > 250'000.— second-œuvre ou > 500'000.— gros-œuvre (CFC 17, 20, 21 et 41)

- Exceptions :*
- Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : > 2 millions

Fournitures > 250'000.—

- Exceptions :*
- Marchés soumis à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN) : > 350'000.—